

ENSEMBLE

**CONSTRUISONS
UNE COMMUNE
INCLUSIVE !**

Handycity® 2024-2030

Dossier de présentation du projet



Handycity®



Le label Handycity® ;

un outil d'accompagnement pour les communes tout au long de la mandature communale en matière d'inclusion

Depuis plus de 20 ans, l'ASBL Esenca accompagne les communes en Fédération Wallonie-Bruxelles - FWB - dans leurs démarches d'inclusion pour les personnes en situation de handicap, de maladies graves, chroniques et invalidantes. Le projet Handycity® comporte plusieurs étapes, dont la première est la signature de la Charte communale des personnes en situation de handicap. S'en suivent un accompagnement à mi-parcours et une évaluation des actions menées, menant ou non à la labellisation Handycity® en fin de mandature.

Ce label et tout son processus ont pour objectif de conseiller, accompagner et encourager les communes dans la mise en place concrète du principe du Handistreaming¹, à savoir la prise en compte du handicap dans toutes les politiques publiques et leur travail d'inclusion à échelle communale dans cinq domaines majeurs.

1. Les objectifs du projet

Le label et la charte qui l'accompagne s'appuient sur cinq domaines. La charte s'inscrit pleinement dans le respect de la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées², signée et ratifiée par la Belgique. Ce projet représente donc un outil d'accompagnement, non certifiant, pour aider les communes à ancrer leurs pratiques communales dans le cadre légal qui assure la dignité et la qualité de vie des personnes en situation de handicap³.

Nous le voyons sur le terrain, de plus en plus de communes s'engagent et, à leur échelle, font bouger les lignes en matière d'inclusion. En 2024, ce sont pas moins de 76 communes qui ont été labellisées Handycity® en Fédération Wallonie-Bruxelles !

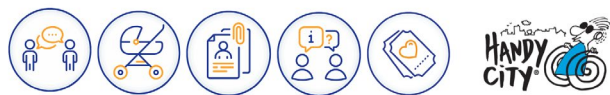
La Charte se concentre sur cinq domaines :

1. Fonction consultative - Sensibilisations
2. Accueil de la petite enfance - Inclusion et intégration en milieu scolaire et parascolaire
3. Emploi
4. Accessibilité plurielle : informations, transports, parkings
5. Inclusion dans les loisirs : sport, culture, nature, événements

¹ (Re)découvrir le Handistreaming : <https://www.esenca.be/etude-2022-handistreaming/>

² Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées : <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-persons-disabilities>

³ Nous avons étudié l'impact et l'importance de mener des politiques communales inclusives dans une récente étude que nous vous invitons à découvrir : <https://www.esenca.be/etude-2024-actions-communes/>



Le rôle d'Esenca aux côtés des communes

Tout au long de ce processus, Esenca accompagne, conseille et soutient les communes dans leurs projets:

- Nous répondons aux questions des communes et au besoin, les orienter vers les personnes ou services compétents en fonction de leurs réalités de terrain.
- Nous conseillons en direct les communes en fonction de leurs réalités de terrain.
- Nous organisons des temps de rencontres pour échanger sur les bonnes pratiques, les défis relevés, les obstacles rencontrés pour collectivement y trouver des réponses, etc.
- Nous fournissons de premiers avis sur l'accessibilité et encourageons le recours à des services-conseils reconnus en FWB⁴.

La personne qui pilote et centralise les données de ce projet dans sa globalité est
Rose Eboko : esenca.handycity@solidaris.be - 02 515 17 56

En fonction des régions, de nombreuses activités sont proposées par les entités territoriales d'Esenca et certaines peuvent vous accompagner dans vos réflexions autour de la Charte et du Label :

Bruxelles : fnph@fmsb.be- 02/546 14 42

Brabant Wallon : esenca.brabantwallon@solidaris.be- 067/89 55 85

Centre, Charleroi & Soignies : esenca.css@solidaris.be- 071/50 78 14

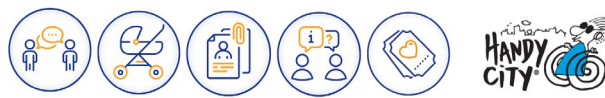
Liège : esenca.liege@solidaris.be- 04/341 63 06

Luxembourg : assilux@mutsoc.be- 061/23 11 37

Mons Wallonie picarde : esenca.mwp@solidaris.be- 068/84 82 89

Namur : esenca.namur@solidaris.be- 081/77 78 00

⁴ (À jour en 2025) Handyaccessible : [Handyaccessible - Esenca](#) ; AMT Concept : <https://handy.brussels/> ; Atingo : <https://atingo.be/> ; Passe Muraille : <https://www.passe-muraille.eu/> ; Plain-Pied : <https://plain-pied.be/>



L'engagement des communes

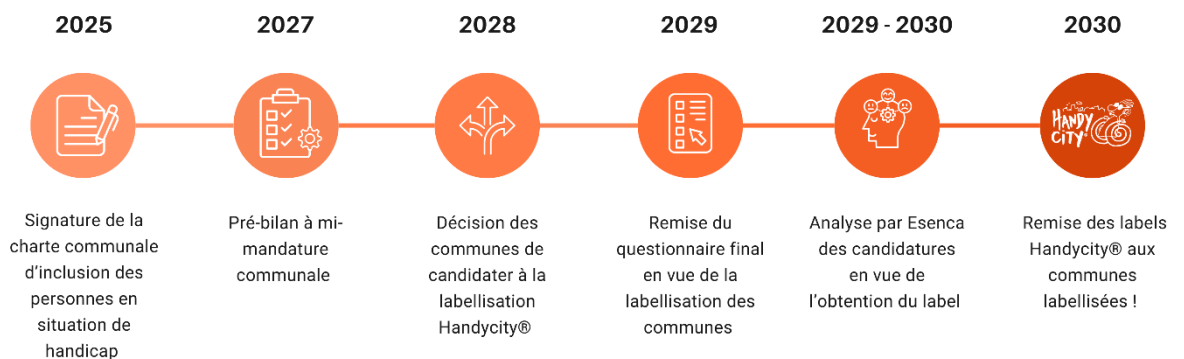
Les communes s'engagent à travailler l'inclusion des personnes en situation de handicap à leur échelle. Dans le cadre du projet, il est impératif de travailler sur **au moins deux domaines** de la Charte. Précisons d'ailleurs que tous les domaines ont la même importance !

Pour obtenir le label en fin de mandature, la commune devra suivre les étapes et règles suivantes :

- Signature de la charte
- Respecter les délais du projet
- Rentrer le pré-bilan
- Introduire la candidature finale
- Travailler sur minimum deux des cinq domaines de la Charte
- Avoir un gestionnaire de dossier à la commune (et que ce soit communiqué en cas de changement) qui centralise et communique avec nous. Les coordonnées de cette personne doivent nous être communiquées afin de faciliter le projet.

DE LA SIGNATURE DE LA CHARTE AU LABEL HANDYCITY®

Les différentes étapes du projet

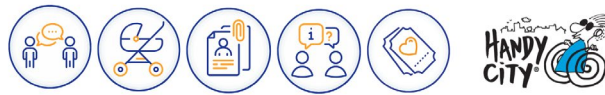


Les différentes étapes du projet

1. Signature de la charte communale d'inclusion des personnes en situation de handicap – 2025

En février et mars 2025, les 281 communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles reçoivent un courrier officiel ainsi que ce document de présentation du projet, les invitant à rejoindre le processus. Si tel est le cas, la commune signe la Charte d'inclusion des personnes en situation de handicap et la renvoie à Esenca au plus tard pour le 30 juin 2025.

Nous nous tenons à disposition des communes pendant cette période pour répondre à leurs questions. Chaque commune qui rejoint le projet reçoit un acte d'adhésion par courrier à l'attention du Collège.



2. Pré-bilan à mi-mandature communale – 2027

De mars à mai 2027, les communes rempliront un questionnaire de pré-bilan, permettant de faire un premier point sur ce qui a déjà été accompli pendant cette première moitié de mandature.

Ces dossiers seront analysés de juin à août 2027 et les communes recevront un compte-rendu, accompagné de recommandations en septembre et octobre 2027.

3. Décision des communes de candidater à la labellisation Handycity® 2028

Les communes qui le souhaitent signent leur candidature officielle afin de se porter candidate au label Handycity®. Un acte de candidature sera envoyé officiellement par la poste.

4. Remise du questionnaire final en vue de la labellisation des communes – 2029

Esenca enverra en avril 2029 aux communes candidates au label Handycity® le questionnaire final à compléter, similaire au pré-bilan de 2027.

5. Analyse par Esenca des candidatures en vue de l'obtention du label-2029-2030

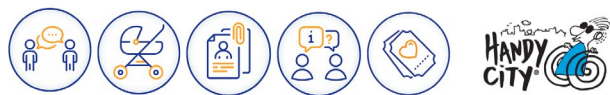
En juin 2029, les dossiers de candidatures seront envoyés à Esenca.

De septembre à décembre 2029, une analyse sur le terrain dans les communes candidates sera menée.

6. Remise des labels Handycity® aux communes labellisées !- 2030

L'analyse finale des candidatures en vue de l'obtention du Label Handycity® aura lieu de janvier à mars 2030.

Dans chaque région de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les communes se verront remettre leur label en avril et en mai 2030 lors d'une rencontre festive et engagée !



Foire aux questions

1. Quel est le public concerné par la Charte communale d'inclusion des personnes en situation de handicap ?

Il est important de comprendre que la Charte ne se limite pas aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). En effet, l'ensemble des personnes en situation de handicap (visible ou invisible, permanent ou temporaire), mais aussi les personnes atteintes de maladies graves, chroniques et invalidantes ont besoin d'aménagements pour faciliter leur inclusion dans toutes les sphères de la vie. Et au final, les projets et les efforts des communes profiteront dans la majorité des cas à l'ensemble de la population.

2. Faut-il agir pendant la mandature sur les cinq thèmes de la charte ?

Oui. Il est recommandé de voir la charte et ses éléments comme des points de départ ou de continuité des actions menées par les communes. Toutefois, en fonction des réalités de terrain, il n'est pas obligatoire d'avancer considérablement sur les cinq éléments sous cette mandature. Il n'est pas rare de voir des communes prioriser certains projets sous une mandature, puis d'autres sous la suivante, etc. Toutefois, nous vous demandons de travailler sur au moins deux des domaines de la Charte.

Nous demandons aux communes qui ont déjà été labellisées dans le passé de mener de nouveaux projets et politiques sous la mandature 2024-2030. Les projets menés par le passé ne garantissent pas une labellisation en fin de parcours.

3. Le label est-il certifiant ?

Non. Ce label constitue un outil d'accompagnement et de soutien des communes. Il souligne les efforts accomplis, visibilise les actions menées et met en avant les communes qui, année après année, progressent en la matière. Nous n'avons pas pour objectif de rendre ce label certifiant ni de nous substituer au cadre légal existant. Il s'agit bien d'un outil à destination des communes.

4. Les communes sont-elles tenues de suivre toutes les étapes du processus ?

Non. Les communes peuvent se retirer du projet à l'étape du pré-bilan ou du bilan final. Par ailleurs, des communes peuvent signer la Charte en cours de mandature, mais ne pourront alors pas candidater au label. Toutefois, nous garantissons un accompagnement et des conseils afin d'aider les communes à visibiliser ce qui est réalisé, à les aider à mettre en place des projets, même modestes, afin de travailler à l'inclusion des personnes en situation de handicap tout en tenant compte des réalités de terrain.

Si une commune souhaite être labellisée, elle doit respecter **l'ensemble des étapes du projet.**

5. Est-il important de travailler en interne dans chaque commune autour de ce projet ?

Oui. Nous vous invitons à mettre en réseau les différents services de la commune qui sont concernés au plus tôt. La concertation et le droit à l'autodétermination sont également



indispensables, en vertu de la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées. Si des conseils consultatifs, des associations, des collectifs existent dans la commune, des **collaborations** seront pleines de sens !

N'hésitez pas à créer un dossier interne à la commune, une adresse mail spécifique, et y compiler les informations. Il est important pour nous d'avoir **une personne de contact** qui est au courant de ce projet de manière transversale dans la commune et qui dispose de toutes les informations.

6. Ce label est-il politiquement neutre ?

Oui. Nous considérons que l'inclusion des personnes en situation de handicap est un travail de tous les jours, qu'importent les majorités politiques communales. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le label fonctionne depuis si longtemps : il montre les directions à prendre pour garantir une qualité et **une dignité de vie des personnes en situation de handicap au-delà de la temporalité des mandatures communales.**

7. Ma commune a déjà reçu le label, pouvons-nous à nouveau candidater ?

Oui. Nous vous invitons à faire perdurer cette dynamique et initier de nouveaux projets en continuité des politiques et projets précédemment menés !

Nous demandons aux communes qui ont déjà été certifiées par le passé de mener de **nouveaux projets et de nouvelles initiatives** sous la mandature 2024-2030. Nous n'attribuons pas le label aux communes qui se contentent de faire perdurer ce qui a été mis en place par le passé et pour lequel elles ont été labellisées.

8. Ma commune n'a pas été labellisée ou n'a jamais entamé le processus, pouvons-nous nous intégrer au projet ?

Oui ! N'hésitez pas à nous contacter pour voir ce qui aurait pu être amélioré lors de votre candidature précédente et même si cela remonte à plusieurs mandatures. Et **bienvenue** aux communes qui souhaitent, sous cette mandature, faire leurs premiers pas à nos côtés !

9. Le label demande un travail considérable que nous avons peur de ne pas savoir assumer.

Non. La charte est un document de travail qui indique les grands domaines à prioriser. En fonction de vos réalités, vous pouvez vous concentrer sur *a minima* deux des cinq grands domaines, vous inspirer des bonnes pratiques des autres communes que nous partagerons, collaborer avec les conseils consultatifs, les associations, car ensemble vous pourrez mener des projets efficaces et au plus près des besoins de la population locale. Enfin, nous serons toujours là pour vous conseiller et vous accompagner. La dynamique de la Charte et du label est d'encourager et de soutenir les communes, avec des **actions menées à leur échelle** !



Esenca

Esenca défend toutes les personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique ou invalidante.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 100 ans, Esenca agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes** : lobbying politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'écoute, apport et partage d'expertise pour construire une société toujours plus inclusive, etc.

1. Nos missions, services et actions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie
- Lobbying et plaidoyer politique via de nombreux mandats

7. Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez le **02 515 19 19** du lundi au vendredi de 8h à 12h. Il s'agit d'un service gratuit et ouvert à toutes et tous.

8. Handydroit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handydroit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

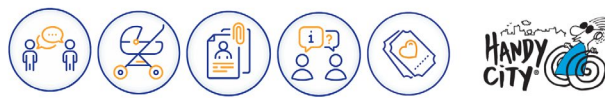
9. Handyprotection

Pour toute personne en situation de handicap ou de maladie grave et invalidante, Esenca dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne en situation de handicap.

10. Cellule Anti-discrimination

Esenca identifie les situations de discriminations relatives au handicap et en assure le suivi : écoute, interpellations, médiation, recherche de solutions avec la personne concernée, etc.

Esenca est par ailleurs reconnu point d'appui UNIA en ce qui concerne les situations discriminantes liées au « critère protégé » du handicap. Cela veut dire qu'Esenca peut introduire un signalement directement auprès d'Unia à la demande d'une personne. Votre



employeur refuse de mettre en place les aménagements de travail recommandés par votre médecin ? Votre enfant rencontre des difficultés au sein de son école pour bénéficier d'adaptations nécessaires lors des contrôles ou des examens ? Votre administration communale ne donne pas de suite favorable à votre demande d'emplacement de parking PMR ? N'hésitez pas à prendre contact avec la cellule anti-discrimination. Elle investiguera la situation et si cela s'avère nécessaire et avec votre accord, signalera la situation à UNIA. La cellule anti-discrimination peut alors vous aider à faire parvenir tous les éléments dont auront besoin les services d'Unia afin de procéder à l'analyse de votre dossier.

11. Handyaccessible

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de bâtiments et de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les événements et bâtiments selon les critères d'usages "Access-i" et délivrer une certification
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité

12. Un travail d'information, de communication et d'interpellations

Au quotidien, Esenca communique via de nombreux canaux pour favoriser la connaissance des droits fondamentaux dont celui de l'accès à l'information, la sensibilisation et la diffusion d'informations liées au secteur du handicap : newsletter, guides et brochures, périodique Handyalogue, réseaux sociaux, contribution à la presse associative, communiqués de presse, etc. Le magazine Handyalogue propose par ailleurs une déclinaison de l'ensemble des articles en Facile à Lire à et Comprendre (FALC).

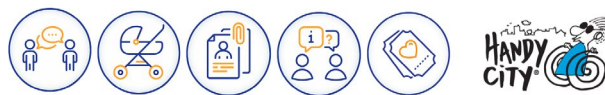
Notre association exerce activement de très nombreux mandats à différents niveaux de pouvoir sur l'ensemble du territoire afin de pleinement exercer le rôle d'interpellation, de veille et de participation à la construction d'une société inclusive, solidaire et accessible.

13. Une reconnaissance en Éducation Permanente

Dans le cadre d'une reconnaissance en Éducation Permanente, Esenca réalise chaque année de nombreuses analyses, études et recherches participatives. Celles-ci ont pour vocation d'alimenter la réflexion autour de questions en lien avec le handicap qui traversent notre société, son fonctionnement et ses évolutions. Des campagnes de sensibilisation et de communication ainsi que de nombreuses actions s'organisent également chaque année.

14. Un label communal : Handycity®

Handycity® est un label visant à encourager les communes tant à Bruxelles qu'en Région wallonne qui travaillent l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leurs différentes compétences transversales.



Chaque initiative, petite ou grande, peut contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap et de tout un chacun.

Dans ce processus, Esenca s'adapte aux réalités des communes tant qu'elles veillent à incorporer, avec un soin particulier, une dimension handicap dans les différents projets concernant l'ensemble de la population.

Handycity® est une reconnaissance du travail accompli par les communes pour leurs actions inclusives. Il est remis (ou non) tous les 6 ans aux communes signataires de la Charte qui ont introduit un pré-bilan à mi-mandat et leur candidature au Label.

15. Des formations

Les formations que nous proposons couvrent de nombreux domaines : accessibilité, rédaction en Facile À Lire et à Comprendre et sensibilisations aux handicaps.

Ces formations sont en grande partie dispensées par les collaboratrices Esenca, expertes et passionnées par leurs métiers. Parce que les éléments théoriques n'ont de sens qu'en lien avec votre pratique, nous vous proposons un contenu adapté à vos réalités et adaptons le contenu des formations à vos demandes et attentes spécifiques.

Nos formations sont dispensées à Bruxelles et en Région wallonne. Nous pouvons également dispenser ces formations au sein de vos structures et à la demande.

16. Esenca sur le terrain en Fédération Wallonie-Bruxelles

Esenca est une association présente sur l'ensemble du territoire de la FWB. Les entités territoriales sont les suivantes : Brabant, Brabant Wallon, Centre, Charleroi et Soignies, Liège, Luxembourg, Mons Wallonie picarde et Namur.

17. Contact

Tél : 02 515 02 65 • www.esenca.be • esenca@solidaris.be

Esenca

POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, SOLIDAIRE ET ACCESSIBLE